

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DDEEES 166 G Subvention avec convention à l'association Citizen Press.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Citizen Press ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer une convention de partenariat, dont le texte est joint en annexe, avec l'association Citizen Press, sise au 48, rue Vivienne, 75 002 – Paris, pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Citizen Press, numéro SIMPA 125 241.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la ligne 55002 rubrique 90 nature 20421 du budget d'investissement 2012 du Département de Paris relatif à l'autorisation de programme n°03561.